PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE

CÉLORON DE BLAINVILLE

F5012
1909
R888

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

473

Hommage respectueux

Not in C.A.

10.-

72

F 1456

La famille Céloron de Blainville

LA FAMILLE

CÉLORON DE BLAINVILLE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

LÉVIS

—

1909

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES

No .....

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE

LES CÉLORON DE BLAINVILLE

Armes : D'azur, à trois croissants d'argent et une étoile d'or posée en cœur.

Une autre branche de la famille portait : D'azur, au chevron de gueules, accompagné de trois cigales de nicofle.

I. Le premier Céloron dont il soit fait mention est Claude de Céloron. Il fut pourvu le 11 août 1631, d'un office de " conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances " et mourut revêtu du dit office en 1650. Son contrat de mariage avec Catherine Reperant fut passé le 3 mars 1611 devant Richard Curilly et Jean Depnotz, notaires au Châtelet de Paris. Parmi les documents manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris on trouve une quittance d'arrérages de rentes dressée à Senlis, le 8 septembre 1639, par Claude de Céloron, et dans une quittance de taxes de son office, dressée à Paris, le 23 février 1643, on ajoute à sa qualification de conseiller, etc., ce qui suit : " du collège des b. j. x. x. (des seize vingtièmes)

des Finances." Claude de Céloron eut quatre enfants. Nous en connaissons trois :

1° Catherine de Céloron mariée à messire François Guerry. Veuve dès avant le 15 décembre 1678, elle donna à cette date une quittance d'arrérages de rentes, à Paris, et une autre à la date du 20 décembre 1679.

2° Claude de Céloron, prêtre de l'Oratoire.

3° Jean de Céloron pourvu le 22 août 1650, de l'office de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses Finances, dont son père était mort revêtu. Il est connu par quatre quittances d'arrérages de rentes données par lui à Paris, les 15 septembre 1657, 15 avril 1664, 10 juin 1676 et 15 décembre 1676. Dans ces deux dernières quittances il est qualifié : ci-devant conseiller, secrétaire du Roi. Il avait donc résigné son office entre 1664 et 1676.

II. Antoine de Céloron, fils de Jean de Céloron demeurait à Paris. Il fut conseiller du Roi. Il épousa damoiselle Marie Rémy, sœur de Mederick Rémy, écuyer (1). M. de Céloron est connu par quatre quittances d'arrérages de rentes payées à Paris les 3 décembre 1668, 15 décembre 1671, 12 juin 1672 et une sans date. Devenue veuve entre le 12 juin 1672 et le 31 mai 1674 et ayant la garde noble des enfants issus de son mariage, Marie Rémy donne à Paris des quittances d'arrérages de rentes les 31 mai 1674 et 5 décembre 1678. Elle épousa en secondes noces Guillaume de la

---

(1) Elle était aussi la sœur de messire Pierre Rémy, curé de Lachine, lors de la terrible irruption des Iroquois dans cette paroisse en 1689. M. l'abbé Rémy décéda à Montréal le 24 février 1726. Il était âgé de 90 ans.

Guillaumie, seigneur de Goix, demeurant à Paris, rue du Temple, paroisse Saint-Nicolas des Champs. Par un acte, en date du 16 janvier 1701 au Châtelet de Paris, elle donne à son fils aîné Antoine, et à la femme de celui-ci, l'usufruit d'une rente dont la nue propriété reste à ses autres enfants. Elle décéda en septembre 1701. De son mariage avec Antoine de Céloron, naquirent cinq enfants :

1° Antoine de Céloron, marié à Marie Dubut. Elle décéda en 1702.

2° Catherine de Céloron. Le 12 novembre 1691, elle est qualifiée fille majeure, et donne une quittance d'arrérages de rentes, tant en son nom que comme procuratrice directe de Antoine Céloron, écuyer, et de Simon Alexandre Céleron, aussi écuyer, et encore, par substitution du sieur Michel-Alexis de Civet lui-même procureur de Jean Céloron, écuyer. Tous quatre sont qualifiés légataires universels (substitués l'un à l'autre) de messire Claude Céloron, prêtre de l'Oratoire, leur oncle. Par ordonnance rendue le 22 novembre 1691, par MM. les commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries, les armes de la famille de Céloron sont enregistrés dans l'Armorial général de France, généralité de Paris, à la requête de damoiselle Catherine de Céloron, fille majeure. La même Catherine de Céloron, exécutrice du testament olographe, en date du 1er septembre 1698, de sa mère, dame de la Guillaumie, fait procéder, après décès, à l'inventaire des biens d'icelle, le 30 septembre 1701, par Maître Robillard, notaire. Elle agissait tant en son nom qu'en celui de ses quatre frères Antoine ;

Claude, prêtre de l'Oratoire ; Jean-Baptiste, écuyer, sieur de Blainville, capitaine d'infanterie à Québec ; et Simon-Alexandre Céloron de Blainville, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi. Par un acte en date du 14 juillet 1702, passé devant Maître Robillard, notaire, Catherine de Céloron, demeurant rue du Coq, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, renonce, tant en son nom que comme fondée de pouvoir de ses frères Claude, Jean-Baptiste et Alexandre, à la succession de leur autre frère, Antoine. La procuration de Jean-Baptiste avait été passée devant Raimbault et Adhémar, notaires à l'île de Montréal en Canada, le 2 octobre 1700. Enfin, il appert d'un acte passé le 23 août 1703, devant Maîtres Robillard et Lafosse, notaires à Paris, que Catherine de Céloron est l'objet de trois procurations générales passées par ses trois frères pour " renoncer et expédier toutes successions, biens et héritages qui leur reviennent ". La procuration de Jean-Baptiste avait été passée devant Raimbault et Adhémar, notaires à l'île de Montréal, le 9 septembre 1702.

3° Claude de Céloron, prêtre de l'Oratoire à Lyon, en 1707. D'après Bachelin de Florenne, un Claude de Céloron, secrétaire du Roi le 11 août 1687, passa au Canada, Saint-Domingue et Guadeloupe. Est-ce le même personnage que l'on trouve prêtre de l'Oratoire à Lyon en 1707 ?

4° Jean-Baptiste de Céloron, sieur de Blainville, celui qui s'établit dans la Nouvelle-France en 1684.

5° Simon-Alexandre de Céloron, enseigne des vaisseaux à Brest en 1707.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville

JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE (1)

Il fut baptisé le 19 février 1660, en l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Paris.

Le 21 mars 1684, il était mis sur la liste des gentilshommes destinés à servir en qualité de gardes de la Marine au port de Rochefort.

La même année, le 26 juin, il était promu lieutenant dans une compagnie du détachement de la Marine. Il passait peu après dans la Nouvelle-France. (2)

En 1691, le gouverneur de Frontenac nommait M. de Blainville capitaine réformé, au lieu et place du sieur de la Groix, fait capitaine en pied.

Ce ne fut que deux années plus tard, le 1er mars 1693, que la commission donnée par M. de Frontenac fut confirmée par le roi.

M. de Merville, capitaine en pied d'une compagnie du détachement de la marine, ayant pris sa retraite avec une pension du roi, M. de Blainville fut nommé, par commission du roi en date du 18 mai 1701, pour le remplacer.

---

(1) Il fut connu sous le nom de M. de Blainville.

(2) "En 1686, sinon avant, dit M. le juge Girouard (*Lake St. Louis old and new and Cavelier de La Salle*, p. 211), J.-Bte de Céloron, sieur de Blainville, avait un poste de traite sur son fief près de la baie d'Urfé (Lachine)." Nous croyons qu'il y a erreur ici. Par son mariage avec la veuve de M. de Brucy, le 29 novembre 1686, M. de Blainville se trouva à entrer en possession du poste de traite de Brucy. S'il a fait la traite, ce doit être après le 29 novembre 1686.

Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre de Pontchartrain :

" Le sieur de Callières a remis aux sieurs de Blainville et de Beaucours, les commissions de capitaines dont Sa Majesté les a honorés en leurs places (des sieurs de la Durantaye et de Merville, mis à leurs pensions), et leur fera prendre rang dans les troupes du jour et date de leurs commissions de capitaines réformés." (1)

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre de Pontchartrain :

" Le sieur de Blainville, capitaine, qui n'a pas été en France depuis 21 ans, vous supplie, Mgr, de lui accorder son congé. Il y a des affaires de famille à finir qui lui sont de la dernière conséquence." (2)

Il obtint ce congé en juin 1704.

En 1705, M. Céloron de Blainville eut à soutenir un procès assez important contre M. LeBer de Senneville, propriétaire du fief DuGué, au sujet de l'île Saint-Gilles, que chacun d'eux prétendait lui appartenir.

M. Céloron de Blainville, héritier de sa première femme, mariée d'abord à M. de Brucy, soutenait que l'île Saint-Gilles faisait partie, comme *dépendance*, d'une concession de dix arpents sur trente à prendre dans l'île Perrot consentie, le 1er janvier 1676, par M. Perrot, gouverneur de Montréal, à M. de Brucy. M. LeBer de Senneville représentait, de son côté, que l'île Saint-Gilles avait été donnée par le séminaire de Saint-Sulpice, le 19 janvier 1672, à M. Sidrac DuGué de Boisbriand qui, lui, l'avait vendue à Charles LeMoine de Longueuil et à Jacques LeBer. Celui-ci, à son tour, l'avait donné à son fils (3).

---

(1) *Correspondance générale*, Canada, vol. 19, fol. 3.
(2) *Correspondance générale*, Canada, vol. 21, fol. 5.
(3) L'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, vol. III, p. 341.

Le 3 juillet 1713, le ministre de Pontchartrain écrivait à M. Céloron de Blainville qu'il était heureux de voir que son fils s'appliquait à bien servir. Il l'informait en même temps qu'il n'avait pu lui obtenir (au père) une croix de Saint-Louis.

La majorité des troupes du Canada étant devenue vacante en 1713 par la mort du sieur Dumesny Norey, M. Céloron de Blainville demanda cette charge.

Il y avait six autres candidats sur les rangs : M. LeVerrier de Rousson, premier capitaine ; M. Bouillet de la Chassaigne, major de Montréal et capitaine depuis 1678 ; M. de Saint-Martin, capitaine depuis 1697 ; de Sabrevois, capitaine depuis 1702 ; de La Corne, capitaine depuis 1706 ; le comte de Vaudreuil, fils du gouverneur de Vaudreuil, capitaine depuis 1710.

Le 17 mai 1714, le ministre de Pontchartrain informait M. de Blainville qu'il l'avait proposé au roi pour la majorité des troupes. Il lui disait aussi qu'il n'y avait aucune croix de Saint-Louis accordée cette année.

Malgré l'appui du ministre de la marine, M. de Blainville n'obtint pas la majorité des troupes. C'est M. LeVerrier qui fut nommé. Il faut croire que ses amis avaient plus de poids auprès du roi que ceux de M. de Blainville.

Une note officielle de 1714 rédigée probablement sur les avis du gouverneur de Vaudreuil dit de M. Céloron de Blainville :

" Le sr. Blainville, Français, est capitaine depuis 1701, est assez bon officier." (1)

M. de Blainville décéda à Montréal le 4 juin 1735.

Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 4 avril 1730.

Il était à sa mort le premier capitaine du détachement des troupes de la Marine.

---

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 115.

M. de Blainville s'était marié trois fois. (1)

En premières noces, à Lachine, le 29 novembre 1686, il avait épousé Hélène Picoté de Belestre, fille de Pierre Picoté de Belestre et de Marie Pars, et veuve de Antoine Lafresnaye de Brucy (2).

Elle décéda à Montréal le 23 novembre 1701.

Deux années plus tard, à Montréal, le 14 janvier 1703, il épousait Geneviève Damours, fille de feu maître Mathieu Damours, écuier, seigneur De Chauffours, vivant conseiller au Conseil Souverain, et de Marie Marsollet.

Elle décéda deux mois après son mariage, à Montréal, le 24 mars 1703 (3).

---

(1) D'après le document suivant, que nous devons à l'obligeance du R. P. Odoric, franciscain, M. de Blainville aurait été marié quatre fois. Un fils né de son premier mariage aurait été récollet.

" Le dixième jour de mai de cette présente année 1694, M. l'illustrissime et révérendissime de la Croix de St-Valier, évêque de Québec, étant en cette ville de Montréal, fut invité d'honorer de sa présence la cérémonie de la profession de deux de nos frères novices clercs, dans l'église de notre couvent des Récollets de Montréal, par le Sr de Blainville, capitaine au Régiment de la marine, père de l'un des susdits novices..... Après la messe et la profession le dit sieur de Blainville alla trouver au Séminaire M. l'évêque pour lui faire civilité et le prier d'assister au moins au repas, comme il l'avait promis, mais il refusa ....."—Procès-verbal fait à la diligence du Père Hyacinthe Perrault, com. prov. des PP. Récollets."

(2) M. le juge Girouard, dans son savant ouvrage *Lake St. Louis old and new and Cavelier de La Salle* (p. 148), nous apprend que le mariage de M. de Blainville fut le premier célébré à Lachine. Le curé d'Urfé ne nous dit pas dans son acte si la cérémonie eut lieu dans une chapelle ou à la résidence de la mariée.

(3) Geneviève Damours avait failli devenir l'épouse du fameux baron de La Hontan. Celui-ci passa l'hiver de 1691-92 à Québec. Le gouverneur de Frontenac, parrain de la jeune fille, fit tout ce qu'il pût pour faire conclure ce mariage. Les choses allèrent si loin que M. Nelson, riche négociant de la Nouvelle-Angleterre, prisonnier de guerre à

Enfin, en troisièmes noces, à Montréal, le 25 septembre 1704, il épousait Geneviève-Gertrude, fille de Charles LeGardeur de Tilly et de Geneviève Juchereau.

Elle décéda à Montréal le 3 septembre 1750. Elle retirait une pension du roi depuis 1737.

M. de Blainville avait eu sept enfants de son premier mariage.

I

HÉLÈNE-FRANÇOISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 20 août 1688.

Mariée à Montréal, le 12 mai 1710, à Pierre, chevalier de Saint-Ours.

Elle décéda à Montréal le 15 juillet 1729.

II

MARIE-CATHERINE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 28 janvier 1690.

Décédée au même endroit le 31 janvier 1690.

Québec mais qui avait toute sa liberté, offrit un grand dîner aux futurs époux. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque y assistaient. Nelson et l'évêque de Québec offrirent, paraît-il, chacun 1000 écus à donner le jour des noces. Comme Geneviève Damours avait elle-même 1000 écus de dot, et que M. de Frontenac en offrait 7000 ou 8000 en congé, le baron de La Hontan faisait un mariage très avantageux. Mais, juste au moment de signer le contrat de mariage, le volage baron reprit sa parole. Il voulait rester libre. M. de Frontenac fut très froissé de ce dénouement. Voir les *Voyages* de La Hontan (t. II, p. 79, éd. de 1703), où le facétieux baron raconte toute cette aventure avec sa verve ordinaire.

III

MARIE-ANNE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 11 juin 1691.
Décédée au même endroit le 15 février 1706.

IV

MARIE-LOUISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 5 août 1692.

V

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE

Le continuateur de la lignée.

VI

LOUIS-JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 1er décembre 1696.

Il entra dans les troupes de la marine comme cadet à l'aiguillette.

On trouve la note suivante au sujet de M. Céloron de Blainville dans une liste apostillée des cadets à l'aiguillette écrite vers 1730 :

" Jeune homme fort sage qui promet beaucoup." (1)

---

(1) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes, 1899*, p. 24.

Le 22 mars 1732, M. Céloron de Blainville obtenait l'expectative d'une enseigne en second.

A peine huit jours plus tard, le 1er avril, on lui donnait le grade effectif d'enseigne en second.

Le 25 mars 1738, M. Céloron de Blainville était promu enseigne en pied.

Une note officielle de 1639 dit qu'il était bon officier [1]

En 1746, M. Céloron de Blainville fit partie de l'expédition de M. de Rigaud contre Corlar.

C'est au retour de cette expédition qu'il fut nommé commandant à la Rivière Saint-Joseph.

Un document officiel de 1747 nous apprend que M. Céloron de Blainville était le plus ancien enseigne en pieds des troupes.

Le 23 mai 1749, il obtenait enfin le grade de lieutenant.

En 1750, M. Céloron de Blainville remplaçait M. Drouët de Beaudicourt comme commandant de La Présentation.

Il y resta trois années et fut remplacé par M. de La Perrière.

C'est pendant son séjour à La Présentation qu'il reçut le commandement d'une compagnie des troupes de la marine.

En 1756, M. Céloron de Bienville était au fort Duquesne.

Il fut tué dans une sortie faite contre le fort Cumberland dans l'été de 1756 (entre juin et août).

M. Céloron de Blainville avait épousé, à Montréal, le 25 octobre 1730, Suzanne Hyacinthe Piot de Langloiserie, fille de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, en son vivant lieutenant du roi à Québec, et de Marie-Thérèse DuGué.

---

[1] *La famille de Léry*, p. 201.

En 1757, la veuve de M. Céleron de Blainville avait sa résidence à Laprairie.

De leur mariage étaient nés cinq enfants :

I. *Marie-Anne-Thérèse Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 26 juillet 1731.

Mariée, à La Chenaye, le 30 septembre 1770, à Jacques-Marie Nolan-Lamarque, veuf de Louise Perrault.

II. *Louis-Joseph Céloron de Blainville*

Né à..... le.....

En 1749, il était admis en qualité de cadet dans le détachement des troupes de la marine.

En 1751, il recevait une commission de sous-aide-major au fort de la Présentation, commandé par son père.

En 1753, il passait en la même qualité dans un détachement envoyé à la Belle-Rivière.

Deux ans plus tard, en 1755, il assistait à la bataille de la Monongahéla où Braddock subit une défaite si humiliante. Sa conduite dans cette journée lui mérita des félicitations de ses chefs.

M. Céloron de Blainville prit part aux principaux faits d'armes qui terminèrent la domination de la France au Canada.

Passé en France à la fin de 1759, il fut fait en 1766, sous-lieutenant et quelques années plus tard, lieutenant dans la Légion des Iles de France et Bourbon.

Le 11 décembre 1769, M. Céloron de Blainville était promu lieutenant dans la même Légion.

Trois années plus tard, le 30 décembre 1772, il passait lieutenant en premier au régiment de l'île de France.

Enfin, le 3 septembre 1776, M. Céloron de Blainville obtenait son brevet de capitaine. Le roi lui accordait en même temps une pension de 300 livres.

Il se maria la même année à Mlle Paul.

A partir de ce moment nous perdons absolument ses traces.

III. *Marie-Hypolite Céloron de Blainville*

Née à..... le..... 1735.

Mariée à Laprairie, le 10 octobre 1757, à Marie-Hugues-Louis Hertel de Chambly, officier d'infanterie, fils de Louis Hertel et de Catherine d'Ailleboust des Musseaux.

Elle décéda à Sainte-Thérèse de Blainville le 7 août 1810.

M. Hertel de Chambly vivait encore en 1813, et était aveugle.

IV. *Marie-Gertrude Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 8 juillet 1738.

Décédée au même endroit le 15 juillet 1738.

V. *Anonyme*

Né et décédé à Montréal le 8 juillet 1738.

VI. *Louise-Suzanne Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 7 octobre 1739.

Mariée, au fort La Présentation, le 9 novembre 1751, à Jean-Baptiste-Marie des Bergères de Rigauville, officier dans le détachement des troupes de la marine.

M. de Rigauville mourut à Bristol, aux Etats-Unis, en 1776 ou 1777.

VII

JEAN CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 10 janvier 1698.

Probablement mort en bas âge.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE [1]

Né à Montréal le 29 décembre 1693.

Le 18 juin 1712, son père lui faisait donner une expectative d'enseigne.

Le 1er juillet 1715, il obtenait une enseigne en pied.

Le 30 octobre 1724, le gouverneur de Vaudreuil demandait un congé pour permettre à M. de Céloron de passer en France.

Le roi le lui accorda l'année suivante, mais le ministre de Maurepas lui conseilla de ne pas le prendre afin de ne pas nuire à l'efficacité du service.

M. de Céloron ne se servit pas de son congé en 1725 ni en 1726.

Le 20 octobre 1726, M. de Beauharnois demandait au ministre de l'en faire profiter en 1727.

Le 5 février 1731, M. de Céloron était promu lieutenant.

En 1734, M. de Céloron obtenait un nouveau congé.

En 1737, M. de Céloron est commandant à Michillimakinac.

L'année suivante, il est proposé pour la croix de Saint-Louis.

Le 25 mars 1738, le roi accordait une compagnie à M. de Céloron. Il remplaçait M. de Montigny, décédé.

---

[1] Nous l'appellerons M. de Céloron, nom sous lequel il fut plutôt connu.

Un document officiel anonyme de 1739 dit de M. de Céloron :

" Intelligent ; fort bon officier."

La campagne entreprise par M. LeMoyne de Bienville, gouverneur de la Louisiane, contre les Chicachas, en 1736, se termina par un échec sanglant. M. d'Artaguette, commandant d'un corps d'armée, attaqua imprudemment les féroces guerriers. Ceux-ci forcèrent ses troupes à se retirer, en leur abandonnant un riche butin. Tombé entre leurs mains, d'Artaguette périt dans d'horribles tortures. M. de Bienville attaqua à son tour les Chicachas quelques jours plus tard. Dès la première décharge, 80 de ses hommes furent mis hors de combat. Les Français durent battre encore en retraite.

Le gouverneur de la Louisiane ne pouvait rester sur une défaite semblable. Il commença tout de suite à préparer une nouvelle expédition contre les Chicachas.

Le manque de troupes, ses négociations avec les différentes tribus sauvages pour les engager à marcher avec lui ou à rester neutres et d'autres raisons forcèrent M. de Bienville à différer cette expédition jusqu'à 1739.

Cette fois, M. de Bienville avait obtenu l'appui de la colonie de la Nouvelle-France. Un corps de troupes canadiennes et quelques centaines de sauvages, sous le commandement du baron LeMoyne de Longueuil, étaient venus se joindre à l'armée louisianaise.

M. de Céloron fut détaché de Michillimakinac pour accompagner M. de Longueuil.

Cette deuxième expédition, pour diverses causes, allait se terminer d'aussi misérable façon que la première, quand un hardi coup de main de M. de Céloron sauva toute la situation.

M. l'abbé Ferland raconte ainsi la campagne de M. de Céloron :

" M. de Céloron, dit-il, partit avec 200 Français et 300 sauvages, pour attaquer le village des Chicachas ; il avait ordre, néanmoins, de leur accorder la paix s'ils

venaient la lui demander. Le 21 février 1740, Céloron avec sa petite bande, attaqua vigoureusement, et mit 36 Chicachas hors de combat. Se voyant si maltraités et craignant l'arrivée de toute l'armée, ils amenèrent leur drapeau du côté de Céloron. Il n'y avait eu que sept blessés, MM. de Gannes et de la Chauvignerie, et cinq sauvages." (1)

Les Chicachas, pris de peur à la suite de la belle action de M. de Céloron, demandèrent la paix. M. de Bienville fut bien heureux de la leur accorder et, au mois d'avril 1740, il signait un traité de paix avec eux.

Le parti de M. de Longueuil fut de retour dans la Nouvelle-France au printemps de 1741. En avril 1741, M. de Longueuil, écrivant au ministre, lui disait au sujet de M. de Céloron :

" Le sieur de Céloron, capitaine et très grand officier en tout, qui m'a joint sur le Micicipy, a conduit sa troupe de Français et de Sauvages avec toute la prudence possible ".

Le 17 mai 1741, M. de Céloron était fait chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

Le ministre de Maurepas lui écrivait le jour même de sa nomination qu'il lui procurait la croix de Saint-Louis en considération des bons témoignages qu'il avait eu de lui dans sa campagne contre les Chicachas.

Après son expédition contre les Chicachas, M. de Céléron descendit à Québec.

Le gouverneur lui donna ordre de retourner commander à Michillimakinac.

A l'automne de 1742, M. de Céloron était promu commandant au Détroit.

Le 30 avril 1743, le président du Conseil de Marine approuvait M. de Beauharnois d'avoir nommé M. de Céloron commandant du Détroit, en remplacement de M. de Noyan.

---

(1) *Cours d'histoire du Canada*, tome II, p. 471.

M. de Céloron resta un an au Détroit.

En 1744, M. de Beauharnois donnait le commandement de Niagara à M. de Céloron.

Le fort de Niagara n'était pas une forteresse inexpugnable. Le Père de Bonnécamps écrivait en octobre 1750 :

" Le Fort de Niagara est un quarré de pieux revêtu en dehors de pièces de chêne qui lient et fortifient tout l'ouvrage. Un grand corps de logis de pierres forme la courtine qui regarde le lac ; sa grandeur est à peu près la même que celle du fort Frontenac (1). Il est situé sur la rive orientale du canal par lequel se déchargent les eaux du lac Erié. On sera bientôt dans la nécessité de le transporter ailleurs, parce que la côte minée continuellement par les flots qui viennent s'y briser, s'écroule peu à peu et gagne sensiblement le pied du fort. Il serait avantageusement placé au-dessus de la chute sur un beau plateau où tous les canots sont obligés d'aborder pour faire le portage. Par là, on épargnerait aux sauvages, nation naturellement paresseuse, la peine de faire trois lieues par terre, et pourvu qu'on diminuât le prix excessif des marchandises, on les dégouterait insensiblement des Anglais et on reverrait fleurir la traite qui est presque entièrement tombée." (2)

Le 26 avril 1745, le président du Conseil de Marine écrit à M. Hocquart que les plaintes des Français et des Sauvages n'auraient pas été si persistantes si le sieur de Céloron, qui commande à Niagara, avait été mieux disposé à favoriser le bien-être de cette ferme.

Deux jours plus tard, le 28 avril, il écrit à M. de Céloron lui-même à ce sujet. Il lui reproche les difficultés et l'opposition qu'il a faites au fermier du poste de Niagara. S'il ne change pas sa ligne de conduite, le roi lui fera connaître son déplaisir.

---

(1) Le fort Frontenac était un carré de soixante toises.

(2) *Correspondance générale*, Canada.

Le 28 octobre 1745, M. de Beauharnois apprenait au ministre de Maurepas qu'il avait été obligé de remplacer M. de Céloron à Niagara.

Au printemps de 1747, le gouverneur de la Nouvelle-France envoyait M. de Céloron prendre le commandement du fort Saint-Frédéric, à la Pointe-à-la-Chevelure (1) sur le bord du lac Champlain.

M. de Boishébert écrivait au ministre de Maurepas, en novembre 1747 :

" Dans les postes avancés où nous avons des garnisons on y met de bons officiers. Par exemple au Fort Saint-Frédéric, où est à présent le plus fort de la guerre, proche des Flamands et où on passe aussi pour entrer du côté d'est dans le gouvernement de Boston et dans celui d'Orange vers le sud-ouest, c'est M. de Céloron qui y commande. Officier de grande capacité qui a commandé avec distinction dans plusieurs postes, à Michillimakinac où il a maintenu les sauvages (qui abordent de toutes parts) ainsi que les Français, en bon ordre, s'étant fait aimer des uns des autres... Il s'est acquis l'estime de tout le monde. Il mérite d'être avancé autant, étant un des bons officiers que nous avons et même un des plus anciens capitaines." (2)

M. de Céloron resta un peu plus de six mois au Fort Saint-Frédéric. En novembre 1747, M. de la Galissonière envoyait M. Sabrevois de Bleury le relever.

En 1748, c'est M. de Céloron qui fut chargé de conduire au Détroit l'important convoi destiné pour ce poste. M. Tarieu de Lanaudière lui fut donné comme second en commandement.

Ce convoi était composé de cent Français, de dix ou douze sauvages Népissingues et d'un grand nombre de coureurs de bois qui s'en allaient faire la traite.

M. de Céloron était de retour à Québec le 5 septembre, après une absence de plus de trois mois.

---

(1) Aujourd'hui Crown-Point.

(2) *Correspondance générale*, Canada, vol. 87.

Il s'était très bien acquitté de sa mission. Le gouverneur de La Galissonnière écrivait à M. de Maurepas le 23 octobre 1748 :

" Ce convoi a beaucoup imprimé (sic) aux Iroquois en passant au Fort Frontenac et à Niagara et aux autres nations qu'il a rencontrés et la nouvelle de sa prochaine venue a, je crois, déterminé plus qu'autres choses les principaux chefs du Détroit à venir à Montréal où ils sont arrivés à peu près en même temps que les nations de Missilimakinac (1) ".

Dès son arrivée dans la Nouvelle-France en 1747, M. de la Galissonière avait saisi l'importance pour la France d'avoir un chemin de communication entre ses deux colonies de la Nouvelle-France et de la Louisiane. C'est dans ce but qu'il décida d'envoyer une expédition prendre formellement possession de la vallée de l'Ohio que les commerçants anglais commençaient à fréquenter.

Il fallait pour accomplir cette tâche un officier capable, de tact et estimé des sauvages. M. de Céloron réunissait ces qualités.

Les instructions que M. de la Galissonnière lui remit portaient de parcourir cet immense pays, d'aller chez les différentes nations qui l'habitaient, de les engager de le suivre pour être témoins de ce qu'il faisait, et de ne laisser désormais aucun Anglais venir commercer parmi eux.

M. de Céloron devait, en outre, comme marques de sa prise de possession, déposer en terre, en différents endroits, des plaques de plomb gravées aux armes de France. Il devait, chaque fois, en dresser un procès-verbal signé de lui et des officiers qui l'accompagnaient.

L'expédition partit de Lachine le 15 juin 1749. M. de Céloron avait sous ses ordres, un capitaine, M. Pécaudy de Contrecœur, huit officiers subalternes, six cadets, vingt hommes de troupes, cent quatre-vingts

(1) *Correspondance générale*, Canada.

Canadiens, et environ trente sauvages, tant Iroquois qu'Abénakis. Parmi les officiers et cadets on comptait MM. de Joncaire, de Villiers, Le Borgne, la Saussaye, Joncaire de Chabert, Céloron fils, de Niverville de Courtemanche, de Joannes, etc., etc. Le Père de Bonnécamps, Jésuite, accompagnait aussi le détachement en qualité d'aumônier. Les deux cent cinquante hommes de l'expédition se partageaient vingt-trois canots.

Le 25 juin, M. de Céloron arrivait à l'embouchure de la rivière Oswetgatchie [1]. M. l'abbé Picquet, Sulpicien, venait de fonder en cet endroit un établissement qu'il avait nommé la Présentation. Quarante arpents de terre étaient déjà défrichés. Le fort de pieux de huit pieds de hauteur n'étant pas encore terminé, M. Picquet était logé sous un cabane d'écorce à la façon des sauvages.

Le 27 juin, sur les cinq heures du soir, l'expédition atteignait le fort Frontenac (Cataracoui). M. de Céloron fit reposer son monde deux jours et en profita pour faire réparer ses canots qui avaient été extrêmement endommagés dans les rapides.

Le 6 juillet, on arrivait au fort Niagara. M. de Céloron rencontra ici M. de Sabrevois, qui allait relever M. Le Moyne de Longueuil au commandement de Détroit. Il en profita pour écrire à M. de Longueuil que si les Sauvages de son poste avaient le dessein de venir le rejoindre de ne pas différer à les faire partir. Il leur donnait rendez-vous à Stioto entre le 9 et le 12 d'août.

Le 7 juillet, M. de Contrecœur, capitaine en second du détachement, partit avec les officiers subalternes et tous les canots pour aller faire le portage de Niagara, qui était un des plus rudes et des plus longs de tout le trajet.

Le 14 juillet, l'expédition entrait dans le lac Erié.

---

(1) Aujourd'hui Ogdensburg.

Le 22 juillet, on campait sur le bord du lac Chatakoin (1).

Les 23 et 24 juillet, le détachement passa le lac puis la rivière Chatakoin.

Le 25 juillet, avant de se mettre en marche, M. de Céloron assembla en conseil de guerre ses officiers et les Sauvages. La veille, on avait trouvé des cabanes abandonnées avec tant de précipitation que les ustensiles et les vivres n'avaient pas même été enlevés. De l'avis de tous, il fut décidé d'envoyer M. de Joncaire rejoindre ces sauvages et leur donner trois branches de porcelaine pour les inviter à se rassurer.

Le 29 juillet, à midi, M. de Céloron entrait enfin dans la Belle-Rivière (Ohio) (2). C'est là que le rôle effectif du chef de l'expédition commençait.

Il prit possession au nom du roi de France de la Belle-Rivière, et de toutes celles qui y tombaient. Puis il fit attacher à un arbre les armes du Roi, frappées sur une feuille de fer-blanc. Enfin, une plaque de plomb fut enterrée au pied d'un chêne rouge, par les 42° 5′ 23″. Elle portait pour inscription :

" L'an 1749, du règne de Louis XV, roy de France, nous Céloron, commandant d'un détachement envoyé par monsieur le marquis de la Galissonière, commandant général de la Nouvelle-France, pour rétablir la tranquillité dans quelques villages sauvages de ces cantons, avons enterré cette plaque au confluent de l'Ohio et Detchadakoin ce 29 juillet près de la rivière Oyio, autrement Belle Rivière, pour monument du renouvellement de possession que nous avons pris de la dite rivière Oyio et de toutes celles qui y tombent et de toutes les terres des deux côtés jusque aux sources des dites rivières, ainsi qu'en ont joui ou dû jouir les précédents rois de France et qu'ils s'y sont maintenus

---

(1) Le Père de Bonnécamps écrit Yjadakoin.
(2) Cette partie de l'Ohio est maintenant appelé Alleghany.

par les armes et par les traités spécialement par ceux de Riswick, d'Utrecht et d'Aix la Chapelle."

Le même jour, M. de Céloron passa la village de Kanaouagon (aujourd'hui Conewango). Après échange de civilités, il invita les habitants de ce village à se rendre au village de la Paille Coupée pour entendre ce qu'il avait à leur dire de la part de leur père Ononthio.

Le lendemain, 30 juillet, M. de Céloron se rendait à la Paille Coupée. Ce village était habité par des Iroquois. Il y eut là présentation de branches de porcelaine et échanges de discours par l'entremise de M. de Joncaire, qui était adopté par les Iroquois et possédait bien leur langue. Les Iroquois, orateurs habiles, firent des compliments à M. de Céloron. "Nous sommes charmés, lui firent-ils dire, que notre Père Ononthio t'ait choisi pour nous faire savoir ses intentions. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous te connaissons ; tu nous as gouverné à Niagara, et tu sais que nous n'avons fait que ta volonté." Ils lui promirent aussi de ne jamais recevoir d'Anglais chez eux.

Le 2 août, M. de Céloron rencontra les Loups. Il leur ordonna, au nom du roi de France, de chasser les Anglais de leurs terres. Les Loups se rebiffèrent un peu. "Examinez, Père, la situation dans laquelle nous sommes. Si vous faites retirer les Anglais, qui nous donnent nos besoins, et particulièrement le forgeron qui raccommode nos fusils et nos haches, nous allons rester sans secours et exposés à mourir de faim et de misère dans la Belle Rivière. Aie pitié de nous, mon Père, tu ne peux nous donner pour le présent nos besoins ; laisse-nous au moins pour cet hiver ou du moins jusqu'à ce que nous allions en chasse, le forgeron et quelqu'un qui puisse nous aider ; nous te promettons qu'au printemps les Anglais se retireront."

Le lendemain, 3 août, le détachement continua sa route jusqu'au village de la Rivière aux Bœufs. Ses habitants, à part cinq ou six Iroquois, avaient gagné les

bois. M. de Céloron leur parla comme il l'avait fait la veille aux Loups, puis il se rembarqua. Le soir, il fit attacher les armes du Roi à un arbre et il fit enterrer une plaque de plomb dont l'inscription était la même qu'il avait placée à l'entrée de la Belle Rivière. Il en dressa ensuite le procès-verbal suivant :

" L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonière, commandant général du Canada, dans la Belle-Bivière, autrement dite l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la rive méridionale de l'Ohio, à 4 lieues au-dessous de la Rivière aux Bœufs, vis-à-vis d'une montagne pelée et auprès d'une grosse pierre sur laquelle on voit plusieurs figures assez grossièrement gravées, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu, à un arbre, les arbres du Roy. En foy de quoy nous avons signé le présent procès-verbal, fait à notre camp le 3 août 1749."

Le 6 août, M. de Céloron arrivait au village d'Attigné (1), où M. Chabert de Joncaire l'avait précédé pour rassurer ses habitants. Ceux-ci cependant n'en avaient pas moins pris la fuite.

Le même jour, le détachement passa à l'ancien village des Chaouanons, abandonné depuis 1045. M. de Céloron rencontra en cet endroit six (2) Anglais avec cinquante chevaux et environ cent cinquante paquets (3) de pelleteries. Il les somma par écrit de se retirer dans leur pays. Les Anglais, par peur ou autrement, convinrent qu'ils n'avaient aucun droit de commercer sur ce territoire et promirent de n'y plus revenir. M. de Céloron leur remit la lettre suivante pour le gouverneur de la Pennsylvanie :

---

(1) Le Père de Bonnécamps écrit Atigné.
(2) Le Père de Bonnécamps dit cinq.
(3) Le Père de Bonnécamps dit une quarantaine.

" Ayant été envoyé, avec un détachement, dans ces quartiers par les ordres de M. le marquis de la Galissonière, commandant général de la Nouvelle-France, pour réconcilier entre elles quelques nations sauvages, qui s'étaient brouillées à l'occasion de la guerre qui vient de finir, j'ai été très surpris de trouver des négociants de votre gouvernement dans ce pays, sur lequel l'Angleterre n'a jamais eu aucune prétention. Je les ai traités avec toute la douceur possible, quoique je fusse en droit de les regarder comme des interlopes et des gens sans aveu, leurs entreprises étant contraires aux préliminaires de la paix signée depuis plus de quinze mois.

" J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien, à l'avenir, défendre ce commerce, qui est contre les traités, et faire avertir vos négociants qu'ils s'exposent beaucoup, s'ils reviennent dans ces contrées, et qu'ils ne doivent imputer qu'à eux les malheurs qui pourront leur arriver. Je sais que notre commandant général serait très fâché d'en venir à quelques violences, mais il a des ordres très précis de ne point laisser des négociants étrangers dans son gouvernement."

Le 7 août, M. de Céloron entrait au village du Rocher Ecrit, habité par des Iroquois. Ceux-ci avaient une vieille femme pour chef. Elle était, paraît-il, entièrement dévouée aux Anglais. M. de Céloron rencontra encore six négociants anglais au Rocher Ecrit. Il leur fit la même sommation qu'il avait faite à leurs compatriotes la veille.

Le 8 août, le détachement arriva à Chiningué, village iroquois assez considérable. Trois pavillons français et un pavillon anglais flottaient sur les cabanes. M. de Céloron fit dire aux Iroquois d'abattre ce pavillon anglais ou qu'il le ferait ôter lui-même. On s'empressa de se rendre à son ordre. Ici encore il y eut présentation de cadeaux et échanges de civilités. Toujours habiles, les Iroquois dirent à M. de Céloron : " Tu as dû remarquer par les pavillons, que tu as vus sur notre

village, que notre cœur est entièrement français. Les jeunes gens, sans en connaître la conséquence en avaient mis un, qui t'avaient déplu. Sitôt que nous l'avons su, tu l'as vu tomber ; il n'avait été mis que par parade et pour divertir la jeunesse, sans penser que la chose pût te déplaire ".

M. de Céleron resta quatre jours dans ce village. Il fut sur le qui-vive tout le temps, car les habitants, au dire de M. de Joncaire, étaient perfides et auraient attaqué les Français s'ils en avaient eu la chance.

Le 12 août, M. de Céloron rencontra encore des Anglais ; seulement, il ne put rien tirer d'eux, parce qu'ils ne parlaient ni ne comprenaient le français et que l'expédition ne comptait personne parlant l'anglais.

Le 13 août, M. de Céloron fit attacher à un arbre les armes du Roi et enterrer une plaque de plomb à l'entrée de la rivière Kanoucuara, est-sud de la Belle Rivière. Le procès-verbal suivant en fut dressé :

" L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un gros orme, à l'entrée de la Rivière et sur la rive septentrionale de Kanoucuara, qui se décharge à l'Est de la rivière Oyo, une plaque de plomb et fait attacher, dans le même lieu, à un arbre, les armes du Roy. En foi de quoi avons dressé et signé avec MM. les officiers le présent procès-verbal. A notre camp, le 13 août 1749."

Le 15 août, M. de Céloron fit enterrer sa quatrième plaque à l'entrée de la rivière Yenanguakouan et en dressa le procès-verbal qui suit :

" Le 15 août 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit la

rivière Oyo, accompagné des principaux officiers du détachement, avons enterré au pied d'un érable, qui forme un trépied avec un chêne rouge et un orme, à l'entrée de la rivière Yenanguakouan, sur la rive occidentale de cette rivière, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu à un arbre les armes du Roy. En foy de quoy, nous avons dressé le présent procès-verbal avec MM. les officiers. A notre camp, le 15 août 1749 (1) ".

Les 16, 17 et 18 août, le détachement passa plusieurs belles rivières dont tout le monde ignorait les noms.

Ce dernier jour, une cinquième plaque de plomb fut enterrée à l'entrée de la rivière Chinondaista. (2) On dressa là un procès-verbal de la prise de possession :

" L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit l'Oyo, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un orme, sur la rive méridionale de l'Oyo et la rive orientale de Chinondaista, une plaque de plomb, et avons, dans le même lieu, appliqué à un arbre les armes du Roy. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec MM. les officiers. A notre camp, le 18 août 1749." (3)

---

(1) Vers 1815, des petits garçons se baignant dans la rivière Muskingum trouvèrent la quatrième plaque enterrée par M. de Céloron. Elle est maintenant dans le musée de la American Antiquary Society. Mais cette plaque avait dû être déposée à l'embouchure de la rivière Venango, au-dessus de Pittsburg dans l'état de Pennsylvanie. On trouvera dans le second volume d'un ouvrage publié à Cambridge en 1836 et intitulé *Archœlogia Americana* une étude de M. De Witt Clinton sur la découverte de cette plaque.

(2) Aujourd'hui Great Kanawha.

(3) La cinquième plaque enterrée par M. de Céloron fut retrouvée par un enfant en 1848. On en trouvera une gravure dans l'ouvrage *Olden Times*, (vol. 1er, p. 288).

Le 21 août, un conseil de guerre décida de prévenir les Sauvages de Styotok [1] de l'arrivée prochaine du détachement dans leur bourgade. MM. de Joncaire et de Niverville accompagnés de deux chefs sauvages furent délégués pour cet objet. Les habitants de Styotok, paraît-il, étaient très mal disposés.

C'est le lendemain, 22 août, que le détachement parvint à Styotok. Les chefs du village invitèrent M. de Céloron d'entrer dans la cabane du conseil pour leur transmettre le message de leur père Ononthio. Le chef du détachement français, qui venait d'apprendre qu'ils avaient reçu la veille ses délégués, MM. de Joncaire et de Niverville, avec des coups de fusils et des menaces, ne s'en laissa pas imposer. Il leur répondit que ce n'était pas à lui d'aller à eux mais à eux d'aller à lui, qu'il les attendait le lendemain dans son camp pour entendre la parole de leur père.

Le 22 [2] août, ils se décidèrent en rechignant à se rendre au camp français. M. de Céloron leur parla assez rudement, comme ils le méritaient. " Quand M. de Longueuil a passé par ici pour aller aux Chicachas, leur dit-il, tu fus au-devant de lui, et, par toutes sortes d'endroits, tu lui marquas la bonté de ton cœur et tes sentiments. Il ne t'avait pourtant pas fait avertir de son arrivée, mais tu avais, dans ce temps-là, le cœur français, et, aujourd'hui, tu te laisses corrompre par l'Anglais, qui habite avec toi continuellement et qui, sous prétexte de te donner quelques secours, ne cherche qu'à te perdre. Fais réflexion aux justes reproches que je te fais et défais-toi de ces mauvaises gens, qui seront, si tu n'y prends garde, la ruine de sa nation."

Le 30 août, M. de Céloron fit enterrer sa dixième et dernière plaque de plomb à l'entrée de la rivière à la Roche. Comme aux autres endroits il en dressa un procès-verbal :

---

(1) Le Père de Bonnécamps écrit Sinioto.
(2) Le Père de Bonnécamps dit le 23.

" L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, capitaine, commandant un détachement, envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la pointe formée par la rive droite de l'Ohio et la rive gauche de la Rivière à la Roche, une plaque de plomb et attaché à un arbre les armes du Roy. En foi de quoi, avons dressé et signé avec MM. les officiers, le présent procès-verbal."

Il y avait tellement peu d'eau dans la rivière à la Roche que l'expédition prit treize jours à la remonter.

Le 13 septembre, M. de Céloron arrivait au village de la Demoiselle, habité par des Miamis. Il attendit là pendant cinq jours un interprète miamis, qu'il avait demandé à M. de Raymond. L'interprète n'arrivant pas, il se décida le 17 septembre, à parler aux Miamis par le moyen d'un Iroquois qui parlait bien leur langue. Il conseilla aux Miamis d'abandonner le village de la Demoiselle pour revenir à leur ancienne bourgade de Kiskakou.

Le 26 septembre, le détachement arrivait à Kiskakon, habité par les Miamis. Ce poste était commandé par M. de Raymond. M. de Céloron était rendu au point extrême de son voyage.

Le 27 septembre, commençait le voyage de retour. M. de Céloron manquant de pirogues, une partie de son monde revint par terre jusqu'au bas du Détroit où ils arrivèrent le 6 et le 8 octobre. Là, on trouva des canots et des vivres pour tout le monde.

Le 19 octobre, l'expédition campait à Niagara.

La traversée du lac Ontario dura qnatorze jours, à cause de l'impétuosité du vent.

Le 6 novembre, on était au fort Frontenac.

Le trajet du fort Frontenac à Montréal se fit en trois jours.

Le 12 (1) novembre, M. de Céloron était auprès de M. de la Jonquière, à Québec, pour lui rendre compte de l'expédition dont l'avait chargé M. de la Galissonière.

Pendant les cinq mois et dix-huit jours qu'avait duré cette campagne, malgré les fatigues, la mauvaise chère, les dangers des rapides, etc., M. de Céloron n'avait perdu qu'un seul homme, noyé, au début du voyage, au coteau du Lac.

A l'estime du Père de Bonnécamps, aumônier de l'expédition, " grand mathématicien ", lequel avait donné une extrême attention à la route, le trajet avait été de 1200 lieues. M. de Céloron et ses officiers estimaient cependant avoir fait plus que cela.

En conclusion, M. de Céloron déclarait :

" Tout ce que je puis dire, c'est que les nations de ces endroits sont très mal disposées pour les Français et dévouées entièrement à l'Anglais. Je ne sais par quelle voie on pourra les ramener. Si l'on emploie la violence, ils seront avertis et prendront la fuite. Ils ont un grand asile chez les Têtes Plates, dont ils ne sont pas beaucoup éloignés. Si l'on y envoie en commerce, nos négociants ne pourront jamais donner nos marchandises au prix de l'Anglais par la quantité de frais qu'ils sont obligés de faire."

Le Père de Bonnécamps revint de cette expédition avec une très haute opinion de M. de Céloron.

" Pour ce qui est de M. de Céloron, écrivait-il à M. de la Galissonière le 17 octobre 1750, c'est un homme attentif, clairvoyant, actif, ferme, pliant à propos, fécond en ressources et plein de résolution ; un homme enfin, fait pour commander. Je ne suis pas flatteur et je ne crains point que ce que je dis me fasse passer pour l'être (2) ".

---

(1) Le Père de Bonnécamps dit le 18.

(2) M. Parkman, dans son ouvrage *Montcalm and Wolfe* (édition Champlain, vol. I, pp. 39 et seq.), donne un bon aperçu de l'expédition de M. Céloron de Blainville. Seule-

Pendant que M. de Céloron mettait la dernière main aux préparatifs de son expédition dans la vallée de l'Ohio, le roi le nommait, pour la seconde fois, au commandement du poste de Détroit, mais cette fois avec le titre de major. Sa commission, signée le 1er mai 1749, ne parvint à Québec qu'à la fin de l'été de la même année.

Le 13 mai 1749, le président du Conseil de Marine faisait part à MM. de la Jonquière et Bigot de la nomination de M. de Céloron. Son salaire était fixé à 1200 livres. Une gratuité de 3000 livres, à prendre sur le fonds des congés, lui était aussi accordée.

Le président du Conseil de Marine entretenait en même temps le gouverneur et l'intendant des nombreux avantages qu'offrait le poste de Détroit. Les commandants de ce poste, disait-il, n'ont jamais essayé d'établir des colons ou des habitants dans les environs. Ils n'avaient pas d'autre but que la traite. MM. de Beauharnois et Hocquart, autrefois, avaient proposé de nommer des commandants permanents au Détroit, qui n'auraient aucun intérêt dans le commerce. M. de la Galissonière était de la même opinion. Il fallait maintenant essayer de mettre ce projet à exécution.

---

ment il le nomme tout le temps Céloron de *Bienville*, croyant, sans doute, qu'il appartenait à la famille LeMoyne de Bienville. Le *Journal* de M. de Céloron est conservé aux archives de la Marine à Paris. Il a été publié par M. Margry, dans son ouvrage *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, vol. VI, pp. 666-726. Une traduction anglaise en a été publiée par le Révérend M. A. A. Lambing, dans les *Catholic Historical Researches*, 1885-1886. La *Relation du voyage de la Belle Rivière fait en 1749*, par le Père de Bonnécamps a été publié dans les *Jesuit Relations and allied documents*, vol. LXIX, p. 150. M. l'abbé Auguste Gosselin a cité cette relation presque en entier dans son étude sur le Père de Bonnécamps, publiée dans les Mémoires de la Société Royale du Canada, en 1894 et 1895. Sur l'expédition de M. de Céloron on peut aussi consulter *Magazine of American History*, mars 1878, article de L.-O.-H. Marshall; *Transactions American Antiquarian Society*, vol. II; Darlington, *Gists Journal*, p. 274.

C'est pourquoi M. de Céloron était choisi comme commandant de Détroit (1).

Le commandement de Détroit était un des emplois militaires les plus recherchés de toute la colonie.

Un mémoire anonyme écrit à peu près vers cette époque fait la description suivante du poste de Détroit au moment où M. de Céloron en prenait le commandement.

" L'enceinte du fort est assez considérable, et peut contenir cent cinquante à deux cents maisons ; l'église paroissiale est desservie par les Récollets ; les Jésuites ont de l'autre côté de la rivière une mission assez bien bâtie ; il y a deux lieues de terrain le long de la rivière établie par des habitants ; le climat en est très doux ; les fruits de l'Europe, et les légumes y viennent à merveille. Les bois sont remplis de vignes qui portent en abondance d'excellents raisins, quelques-uns même qui tiennent du muscat ; on y trouve aussi des pêches, des groseilles, et une espèce de fruit qui par sa ressemblance se nomme citron, mais qui n'en a ni la grosseur ni le goût ; les bois sont encore garnis de bêtes fauves, de quantité de dindes sauvages, dont la grosseur l'emporte sur les nôtres, mais qui ne se laissent pas attraper si aisément, étant farouches, et courant avec beaucoup de légèreté : il y a encore beaucoup de cailles et de faisans, en sorte que c'est un pays abondant en tout ce qui est nécessaire à la vie. Il y croît aussi beaucoup d'herbes médicinales... " (2)

De son côté, le Père de Bonnécamps qui passa au Détroit en 1750 trouva charmante la situation du fort et de tout le pays environnant.

" J'ai demeuré trop peu de temps au Détroit pour pouvoir vous en faire une description exacte, écrivait-il à M. de la Galissonière le 17 octobre 1750. Tout ce

---

(1) Minutes des lettres, ordres du roi et dépêches (3e partie). Canada. Série B. Vol. 89. Folio 80 et 89.

(2) *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 11.

que je puis vous en dire, c'est que la situation m'a paru charmante. Une belle rivière passe au pied du fort ; de vastes campagnes, qui ne demandent qu'à être cultivées, s'étendent à perte de vue. Rien de plus doux que le climat. A peine y compte-t-on deux mois d'hiver. Les fruits d'Europe et surtout les blés y viendraient beaucoup mieux qu'en plusieurs cantons de la France. C'est la Touraine et la Beauce du Canada. De plus on doit regarder le Détroit comme un des postes les plus importants de la colonie ; il est à portée de donner du secours à Michillimakinac, à la Rivière Saint-Joseph, à la Baie, aux Miamis, aux Ouiatanous et à la Belle Rivière, supposé qu'on y fasse des établissements. Ainsi on ne saurait y jeter trop de monde ; mais où le prendre ce monde ? Ce n'est pas au Canada. Les colons que vous y envoyates l'année dernière se sont contentés de manger la ration que le Roi leur donnait ; quelques-uns même d'entre eux, emportés par leur légèreté naturelle, ont quitté le pays et sont allés chercher fortune ailleurs. Combien de pauvres laboureurs en France seraient charmés de trouver un pays qui leur fournirait abondamment de quoi les dédommager de leurs travaux et de leurs sueurs. Le Fort du Détroit est un quarré long ; je n'en sais pas les dimensions, mais il m'a paru grand....." (1)

M. de Céloron garda le commandement du Détroit un peu plus de trois années.

Il fut relevé et remplacé en 1754 par M. Daneau de Muy.

L'auteur anonyme que nous venons de citer explique ainsi sa disgrâce :

" La conduite hautaine du sieur de Céloron porta les habitants à faire des plaintes contre lui, et celle qu'il tint à ce sujet, avec les généraux, les obligea d'écrire contre lui et de le relever, c'est ce qui arriva sous M. Duquesne... C'était une perte pour le corps

(1) *Correspondance générale*, Canada.

des officiers canadiens, car il était brave, intelligent et capable de commander ; il eut des ennemis qui le perdirent, et sa hauteur ne lui permit pas de prendre les biais qu'il fallait pour les détruire [1] ".

Les plaintes des administrés du sieur de Céloron ne furent pas les seules raisons qui amenèrent son remplacement par M. Daneau de Muy.

En 1751 et 1752, M. de la Jonquière avait porté des plaintes sérieuses contre M. de Céloron. Il se plaignait surtout qu'il n'avait pas exécuté les ordres qu'il lui avait donnés de détruire les Miamis et autres rebelles [2].

Le gouverneur Duquesne nomma M. de Céloron à la majorité de Montréal. Nommé en 1753, il n'entra cependant en charge qu'au milieu de 1754.

Le 10 octobre 1754, le gouverneur Duquesne écrivait au ministre, M. de Machault :

" J'ai l'honneur de vous témoigner ma satisfaction de ce que vous avez jugé à propos de différer le remplacement qu'il y avait à faire dans cette colonie, ce qui me donne aujourd'hui occasion de ne proposer que des sujets bien connus et dont la plupart se sont distingués à la rivière Oyo (Ohio).

" Sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander l'année dernière de vous proposer un sujet pour remplacer la lieutenance de Roy des 3-Rivières et ayant quelques raisons de me contenter de la conduite du sieur de Céloron, je l'ai relevé ce printemps pour remplir la majorité de Montréal qui devait vacquer par l'avancement du sieur de Noyan, et la raison qui m'a fait presser de faire revenir ce major commandant au Détroit a roulé en partie sur le peu de confiance que

---

(1) *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 12.

(2) *Correspondance générale*, vol. 97, folio 162 ; Richard, *Rapport sur archives pour 1901*, p. 155 ; O'Callaghan, *Documentary History of the State of New-York*, vol. X, pp. 242, 245, 246, 248, 249, 251.

j'avais en cet officier pour les mouvements dont son poste devenaient susceptible par le passage du détachement au Portage de la Demoiselle.

" Comme il me fallait au Détroit un commandant sur lequel je puis compter, je me félicite d'avoir fait choix du sieur De Muy, qui est le meilleur officier de cette colonie et à qui je connaisse plus de valeur, de talents, de probité et plus de capacités pour un établissement de cette importance.

" Je veux bien croire que le sieur de Céloron aurait exécuté mes ordres, mais son exemple de désobéissance vis-à-vis monsieur le marquis de la Jonquière ne m'avait point du tout tranquillisé sur les opérations délicates qui devaient rouler sur luy.

" D'ailleurs, le Détroit me paraissait si bouleversé par les plaintes que je reçus de toute part que, quand même je n'aurais pas espéré qu'il fut placé à Montréal, j'aurais été forcé de le relever en attendant vos ordres, au lieu que le calme y règne à présent et qu'en vérité le sieur De Muy y a fait des prodiges.

" Je croirais, monseigneur, manquer à la délicatesse de mes sentiments si, après avoir instruit des défauts du sieur de Céloron, je vous laissais ignorer toutes les qualités que cet officier possède et que j'ai remarquées en luy dans les questions que je luy ai fait :

" 1° Il connait parfaitement la colonie et il est ce qu'on appelle officier.

" 2° Son esprit et son expérience le mettent en état, quand il voudra de bien instruire un général.

" On s'est aperçu que la leçon qu'il vient d'essuyer a beaucoup diminué de la hauteur de son esprit, contre lequel il m'a promis d'être en garde le reste de sa vie, ce qui m'engage à vous demander pour luy l'expectative de la première majorité du gouvernement vacante et comme il est toujours payé en qualité de major, je vous prie de vouloir bien accorder le brevet de major commandant du Détroit au sieur de Muy, et en cas

que cette augmentation d'appointements fasse un obstacle, ce dernier ne jouira des appointements de major que lorsque le sieur de Céloron sera placé." (1)

Le 15 mai 1755, le président du Conseil de Marine écrivait à M. de Vaudreuil que le commandement du Détroit ne serait pas enlevé à M. de Céloron pour le présent, mais qu'il était entendu qu'il serait donné à M. de Muy aussitôt qu'un nouveau commandement aurait été trouvé pour M. de Céloron. En attendant M. de Muy devait agir comme major de Détroit.

Le marquis de Montcalm écrivait dans son *Journal*, à la date du 17 juin 1758 :

" Les sauvages des environs du Détroit, ainsi que les habitants, redemandent par colliers M. Dumas, à qui on doit la justice d'avoir toujours bien rempli parmi ces nations, malgré ce que les Canadiens voudraient persuader qu'un Français n'entend pas à mener ces nations. Le poste du Détroit exige un homme de tête, vaut à un galant homme six mille livres de rente et exige qu'on en fasse un gouvernement particulier. Grande brigue dans la colonie pour cette place. Les vœux de la colonie seraient qu'on y renvoyât M. de Céloron, disgracié sous MM. de la Jonquière et Duquesne et qui ne paraît pas prendre faveur sous celui-ci " (2).

M. de Céloron décéda à Montréal le 12 avril 1759, à l'âge de 65 ans, et fut inhumé le surlendemain en la chapelle Saint-Joseph.

Il avait épousé, à Montréal, le 30 décembre 1724, Marie-Madeleine Blondeau, fille de Maurice Blondeau et de Suzanne Charbonnier dit Lamoureux. (3)

---

(1) *Correspondance générale*, volume 99, folio 273.

(2) *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, p. 369.

(3) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*) la dit "veuve de Charles-Joseph LeGardeur de Repentigny." L'acte de mariage dit simplement "âgée de 21 ans."

Elle décéda à Montréal le 1er juin 1733.

En secondes noces, à Montréal, le 13 octobre 1743, M. de Céloron se maria à Catherine Eury de la Pérelle, fille de François Eury, sieur de la Pérelle, major de l'île Royale, et de Charlotte Aubert de la Chesnaye.

En février 1760, le Roi accordait à madame de Céloron une pension de 300 livres. Elle ne toucha jamais un sou de cette pension, étant restée en Canada, devenue terre anglaise. Par lettre, en date du 17 septembre 1775, madame de Céloron cédait ses droits à la pension à ses deux fils, Pierre-Joseph II et Paul-Louis.

Onze ans après la mort de son mari, elle demanda son admission chez les Sœurs de Charité, à Montréal.

Nous lisons dans la *Vie de Mme d'Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité :*

" Madame d'Youville l'année qui précéda sa mort, reçut une autre sœur, Catherine La Pérelle, veuve Céloron, qui ne se rendit pas moins utile à la communauté. Cette dame, née à Louisbourg, avait placé, parmi les pensionnaires de l'Hôpital-Général, ses deux demoiselles qui puisèrent auprès de Mme d'Youville le goût de la piété et le dévouement envers les malheureux. Car l'aînée ne quitta l'hôpital que pour se consacrer au service des malades, parmi les sœurs de l'Hôtel-Dieu, où elle fit en effet profession et devint même dans la suite supérieure ; et l'autre entra dans la communauté des sœurs grises. Mais Dieu l'ayant appelée à lui avant qu'elle eût achevé son noviciat, sa mère s'offrit elle-même pour prendre sa place, et Mme d'Youville, qui connaissait à fond son mérite et ses vertus, la reçut avec joie malgré son âge un peu avancé. " Mme Céloron est sœur grise, écrivait-elle le 22 septembre 1770, et a la robe depuis six mois. Elle n'est pas jeune, mais elle est bonne et d'une vertu peu commune." La sœur La Pérelle, car c'est ainsi qu'elle fut appelée dans la communauté, joignait d'ailleurs aux vertus de son état une bonne éducation et un esprit cul-

tivé. Elle fit profession le 3 juillet 1771. Son mérite distingué la fit nommer dans la suite maîtresse des novices, et dans l'exercice de cette charge importante, qu'elle occupa l'espace de quatorze ans, elle servit très utilement la maison jusqu'à sa mort, arrivée le 3 novembre 1797. Ce fut la dernière des sœurs que Mme d'Youville reçut à la profession."

M. de Céloron eut quinze enfants, cinq de son premier mariage et dix du second :

I

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE [1]

Né à Montréal le 4 août 1726.

En 1741, son père obtenait pour lui une expectative d'enseigne en second.

Il fut fait enseigne en second l'année suivante.

Le 1er mai 1749, il était promu enseigne en pied.

Cette même année 1749, M. de Céloron accompagnait sen père dans son voyage de l'Ouest.

En 1755, il devenait lieutenant.

En février et mars 1757, M. de Céloron fit partie de l'expédition de M. Rigaud de Vaudreuil contre le fort Georges.

En 1759, M. de Céloron était en garnison au fort Frontenac.

Le 24 avril 1759, le gouverneur de Vaudreuil écrivait, de Montréal, au chevalier Benoit, commandant du fort Frontenac :

" Vous permettrez à M. de Céloron de descendre en cette ville. M. son père est mort, et sa présence est nécessaire pour l'arrangement de ses affaires. Je lui écris de profiter de la première occasion. Ayez attention, je vous prie, qu'il ne descende personne de la Présentation, à moins que ce ne soit indispensable pour leur guérison."

---

[1] Il porta le nom de Céloron, comme son père.

Le 27 septembre 1759, M. de Céloron était envoyé avec cinquante hommes sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent pour reconnaître les positions des Anglais (1).

Un document officiel de 1761 donne la note suivante sur M. de Céloron. Cette appréciation est éloquente dans sa concision :

" Pauvre et brave ".

C'est la même année qu'il fut fait chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Un *Etat général de la noblesse canadienne* dressé en novembre 1667, nous apprend que M. Céloron de Blainville, habitait alors la Touraine.

Le 4 avril 1767, le président du Conseil de Marine demandait à M. de Sabrevois, major, commandant les officiers canadiens établis en Touraine, des informations sur Pierre-Joseph Céloron de Blainville.

Une lettre du chevalier de Repentigny, datée de l'île de Rhé, le 15 août 1769, et adressée au ministre de la marine, recommandait chaudement M. de Céloron, capitaine dans le régiment de Saint-Domingue, et qui, depuis un an, est en congé en Touraine pour le rétablissement de sa santé.

Il fut fait droit à cette requête car un brevet pour tenir rang de major dans les troupes des colonies fut délivré à Pierre-Joseph de Céloron le 1er septembre 1769.

Le 28 avril 1774, le président du Conseil de Marine écrit à M. de Céloron qu'il a reçu sa lettre l'informant de la mort de M. de Sabrevois, autrefois major de ville au Canada, qui était chargé des paiements des pensions aux officiers du Canada retirés en Touraine. Il ne peut lui accorder cette charge parce qu'elle va être abolie.

Au moment de la revision des titres de noblesse, M.

---

(1) *Journal des Campagnes de Lévis*, pp. 221, 225.

de Céloron produisit ses titres devant Antoine-Marie D'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse, et obtint, à la date du 5 mars 1781, un certificat de noblesse. Il résidait alors à Tours.

Il comparut également à l'assemblée de la noblesse de France, en Touraine, en 1789.

M. Céloron de Blainville avait épousé, à Tours, Elisabeth-Marguerite-Magloire Abraham, veuve de Jean-Baptiste-Michel-René Préjent, seigneur du Breüil et autres lieux.

II

Maurice-Régis Céloron de Blainville

Né à Montréal le 19 mars 1728.

En 1744, par ordre de M. de Beaucours, gouverneur particulier de Montréal, il était envoyé au fort Saint-Frédéric, en qualité de volontaire, sous les ordres de M. de Céloron, son père.

En 1745, par ordre de M. Hocquart, intendant du Canada, il était employé aux écritures dans les bureaux de Montréal.

En 1747, il est employé au bureau des constructions à Québec.

En 1750, M. Céloron de Blainville s'engage à Brest. Il s'embarque sur le *Léopard*, commandé par M. de Rosily, capitaine de vaisseau, pour la Martinique.

En 1755, il s'embarque sur le vaisseau l'*Espérance*, commandé par M. de Bonville, capitaine de vaisseau, pour aller à Louisbourg. L'*Espérance* fut capturée après un violent combat livré au vaisseau anglais l'*Orford*, et conduit à Plymouth.

M. Céloron de Blainville suivit l'exemple de son chef, M. de Bonville, et il refusa de donner sa parole. Pendant une longue et dure détention de 24 mois, il s'appliqua avec tant de zèle à seconder son chef dans les multiples occupations que lui créaient ses compagnons de captivité (tous les équipages français détenus

dans les prisons de Plymouth), que M. de Bonville lui obtint du Roi, en même temps qu'un avancement, une pension annuelle de 200 livres, plus une gratification extraordinaire de 800 livres, pour le dédommager des pertes et dépenses occasionnées par sa détention en Angleterre [1]. Cette campagne lui avait occasionné une perte de seize mille livres.

En 1760, M. Céloron de Blainville servait dans les batteries de Lurt et de Cornouailles.

En 1762, il s'embarque sur le vaisseau le *Sceptre*, commandé par M. de Marinière.

En 1764, M. Céloron de Blainville sert dans l'arsenal de Brest.

En 1766, il est sous-commissaire de la Marine au quartier de Concarveau.

Le 18 avril 1778, un brevet de pension de mille livres, signé du Roi et contresigné de M. de Sartine, daté de Versailles, était accordé à M. Céloron de Blainville, alors commissaire de la Marine au Conquet, et qui reçut ainsi l'autorisation de se retirer du service.

Le 1er avril 1779, la pension viagère de 200 livres et la pension de 1000 livres (réduite par suite des retenues faites au profit des invalides de la Marine) payées à M. de Céloron de Blainville sont converties en un brevet de pension sur le trésor royal.

Le 19 juin 1793, par décret de la Convention Nationale, scellé le 20 juillet suivant, il est accordé à M. Céloron de Blainville une pension annuelle et viagère de 1020 livres.

Huit années plus tard, le 13 Brumaire an X (4 novembre 1801), les deux pensions de M. Céloron de Blainville sont converties en solde de retraite et fixée à 1020 francs.

Nous ignorons la date de la mort de M. Céloron de Blainville.

---

[1] Lettre de M. de Moras, ministre de la marine, à M. Hocquart, intendant de la marine à Brest, 24 décembre 1757.

III

Jean-Baptiste Céloron de Blainville

Né à Montréal le 15 septembre 1729.

Il servit dans le détachement des troupes de la marine.

Après la conquête, il resta ici.

En 1778, George-Rogers Clark obtenait de l'état de la Virginie la permission d'enrôler quelques hommes. On lui donna des provisions et quelque argent. Avec 300 volontaires, il s'empara, au nom du Congrès, de Kaskaskia, puis de Cahokia et enfin de tout l'Illinois.

Haldimand fut très affecté de la perte de l'Illinois. Il prit immédiatement des mesures pour le reprendre.

Sa première démarche fut de demander l'aide des sauvages Ouiatanon. M. de Céloron, qui était aimé de ces sauvages, fut envoyé auprès d'eux avec des ceintures et des messages d'amitiés.

M. de Céloron rendit d'abord de grands services à Haldimand et à la cause anglaise, puis, pour des raisons que nous ignorons, il passa du côté des Américains. (1)

Nous perdons ses traces à partir de ce moment.

IV

Madeleine-Suzanne Céloron de Blainville

Née à Montréal le 11 octobre 1730.

Décédée au même endroit le 2 février 1731.

---

(1) *Collection Haldimand*, vol. II, pp. 224, 228, 229, 230 et seq.

V

Pierre-Hyacinthe Céloron de Blainville

Né à Montréal le 26 mai 1732.

C'est celui qui fut connu sous le nom de chevalier de Céloron.

En juin 1751, il était fait enseigne en second. (1)

Quatre ans plus tard, en 1756, il était promu enseigne en pied.

En 1760, il obtenait le grade de lieutenant.

Le 22 septembre 1767, le président du Conseil de la Marine informait le chevalier de Céloron qu'il avait donné à un autre la compagnie qu'il lui destinait à cause de son état de santé.

Le 15 septembre 1769, le président du Conseil de Marine écrivait de nouveau au chevalier de Céloron et l'informait que comme ses blessures le faisaient beaucoup souffrir, le roi lui permettait de se retirer du service. (2)

Dans une note officielle datée de 1771, nous lisons :

" Cet officier blessé cruellement en 1760 au fort Levy fut obligé de rester en Canada où les suites de ses blessures l'ont conduit à des opérations qui l'ont tenu sous les fers des chirurgiens pendant deux ans sans ressources pour payer les frais de sa maladie. Il avait chargé M. de Céloron, son frère, de solliciter ici les arrérages de son traitement pour le mettre à même de s'acquitter en Canada et revenir en France." (3)

---

(1) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1905*, partie I, p. 153.

(2) *Rapport sur archives pour 1905*, partie I, pp. 384 et 398.

(3) Renseignement fourni par M. l'abbé Amédée Gosselin.

VI

Marie-Catherine-Françoise Céloron de Blainville

Née à Montréal le 15 août 1744.

Elle fut la vingtième supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 25 mai 1809, après 47 ans de profession [1].

VII

Pierre-Joseph Céloron de Blainville

Né à Montréal le 1er juin 1747.

Il entra dans les troupes de la marine servant dans la Nouvelle-France comme cadet à l'aiguillette, le 1er juin 1759.

Il prit part aux dernières batailles entre les Anglais et les Français. Fait prisonnier de guerre en 1761, il fut conduit à la Nouvelle-York.

Transféré en France, M. Céloron de Blainville résida à Monthléry chez son grand'père maternel, pendant quelques années.

Le 14 juillet 1767, il était fait sous-lieutenant dans la Légion de Saint-Domingue. Il passa dans cette colonie la même année.

Le 13 septembre 1770, il était promu lieutenant.

Deux années plus tard, le 19 août 1772, il passait en la même qualité de lieutenant dans les Grenadiers ou Régiment du Cap.

Le 16 octobre 1778, M. Céloron de Blainville était promu capitaine, puis, le 15 octobre 1783, capitaine de chasseurs.

---

[1] Dans notre *Famille de Salaberry*, pp. 130-144, on trouvera treize lettres de la mère de Céloron adressées à son cousin, M. de Salaberry, père du héros de Châteauguay.

En 1785, il était aide-major dans la Place du Cap ; le 11 janvier 1787, il prenait rang de major dans les troupes de la colonie ; en septembre de la même année, on le voit major de place à Jérémie ; puis l'année suivante, en août, major au fort Dauphin.

M. Céloron de Blainville comparut à l'assemblée de la noblesse au Cap Saint-Domingue le 13 avril 1789 au moment de la nomination des députés aux Etats Généraux (1).

Le 5 février 1792, il recevait le brevet de lieutenant-colonel et, le 31 décembre de la même année, il cessait, pour cause d'infirmités, d'être en activité de service.

M. Céloron de Blainville avait reçu, le 3 janvier 1788, la croix de chevalier de Saint-Louis.

Il revint en France, et se fixa à Tours. La Convention Nationale, par décret en date du 3 Prairial an 3, lui octroya une pension annuelle et viagère de 6000 livres, réduite provisoirement à 3000 livres.

M. Céloron de Blainville demanda et obtint, le 5 Frimaire an 5, son admission à l'Hôtel des Invalides, à Paris, avec le traitement de chef de brigade.

Il avait pris part aux campagnes de 1759 et 1760 au Canada, de 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783 à la Nouvelle-Angleterre, et de 1791 et 1792 à Saint-Domingue, en tout à neuf campagnes de guerre.

M. Céloron de Blainville demanda l'emploi de capitaine d'une compagnie de militaires vétérans et fut, à deux reprises, l'objet d'un rapport favorable du ministre de la guerre, mais fut écarté par le Directoire Exécutif, comme ancien chevalier de Saint-Louis, suspect d'avoir été agent de la police royale à Paris. Cette accusation était ridicule et il n'eut pas de misère à démontrer qu'elle était matériellement impossible.

Les lettres écrites par M. Céloron de Blainville à

---

(1) LaRoque et Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes en 1789*, vol. 2, p. 5.

cette occasion sont simples et dignes. Elles tranchent sur le style déclamatoire de l'époque. Il y avait du courage à écrire de la sorte, alors que chacun protestait, en termes hyperboliques, de son attachement au nouvel ordres de choses.

Pierre-Joseph Céloron de Blainville mourut aux Invalides le 6 Pluviôse, an XI.

Il avait épousé Catherine-Henriette Dauvergne, et laissa un fils. On ignore ce qu'il devint.

VIII

MARIE-MADELEINE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 29 août 1748.

Décédée novice à l'Hôpital-Général de Montréal le 10 décembre 1768.

IX

FRANÇOIS-MARIE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 13 novembre 1749.

En 1771, étant sans emploi, il s'était retiré chez M. Fleury de la Gorgendière, à Saint-Domingue ([1]).

X

MARIE-VICTOIRE-FRANÇOISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 18 octobre 1750.

Décédée au même endroit le 13 juin 1751.

XI

ANONYME

Né et décédé à Détroit le 12 janvier 1752.

( ) Note de M. l'abbé Amédée Gosselin.

XII

PAUL-LOUIS CÉLORON DE BLAINVILLE

Le continuateur de la lignée.

XIII

MARIE-CHARLOTTE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Détroit le 31 mars 1754.
Décédée au même endroit le 12 juin 1754.

XIV

JACQUES-PHILIPPE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 8 août 1755.
Décédé à la Longue-Pointe le 25 août 1755.

XV

MARIE-AMABLE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 15 décembre 1757.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville

PAUL-LOUIS CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Détroit le 2 mars 1753.

Lorsque le Canada passa sous la domination de l'Angleterre, il suivit en France ses frères et sœurs.

Le 3 mai 1774, il entrait dans la compagnie des cadets gentilshommes à Rochefort.

Le 15 juin 1775, M. Céloron de Blainville obtenait une commission de sous-lieutenant au Régiment Colonial de la Martinique. Il passa dans cette colonie dans l'automne de la même année.

En 1776, M. Céloron de Blainville commandait un détachement de vingt-cinq hommes à bord d'un vaisseau de guerre français, chargé de protéger l'arrivée des bâtiments américains aux Etats-Unis contre les vaisseaux de guerre anglais qui croisaient continuellement dans les eaux de la Martinique.

M. Céloron de Blainville voyant le peu de chances qu'il avait d'être promu à cause du grand nombre de ses camarades plus anciens qui devaient naturellement passer avant lui, se décida à prendre du service dans l'armée américaine. Le lieutenant-général comte d'Argout, commandant en chef des Iles sous le Vent, lui donna une lettre de recommandation pour le général Washington, et M. Bingham, chargé d'affaires des Etats-Unis à Saint-Pierre, île de la Martinique, lui rendit le même service auprès du Congrès des Etats-Unis.

Le 15 février 1777, M. Céloron de Blainville rece-

vait sa commission de capitaine de hussards dans la légion de Pulasky.

Le 8 mars suivant, il rejoignait l'armée de Washington dans le New-Jersey.

M. Céloron de Blainville a tracé lui-même brièvement sa campagne aux Etats-Unis. Suivons-le :

" A été employé major de la Brigade commandée par M. de la Roche Fernay, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sous les ordres du major-général Saint-Clair, commandant en chef l'armée du Nord, pour s'opposer à l'expédition qui était partie du Canada et qui a eu lieu dans le mois de juillet 1777, sous les ordres du lieutenant général Burgoyne. Il était de la retraite de Ticondéroga sur le lac Champlain, ordonnée par le marquis de Lafayette.

" A été envoyé par le marquis de Lafayette conjointement avec MM. de Gouvion, de Launay et le chevalier de Luce pour établir des forts chez les six nations sauvages nommées Toscorores et Onéidas, et sont revenus avec deux cents sauvages rejoindre l'armée américaine le 4 août 1777.

" Etait employé à l'armée commandée par le major-général Gates qui a fait mettre bas les armes à 5,000 hommes de troupes anglaises et hessoises, à Saratoga, sur la rivière du Nord, en 1778, et il fut blessé d'un coup de bayonnette à la jambe gauche. Il agissait alors comme capitaine dans le 4ème régiment de l'Etat de New-York, commandé par le colonel Benjamin Vere Livington.

" A rejoint l'armée que commandait le marquis de Lafayette, qui poursuivait celle du général Clinton dans sa retraite de Philadelphie à New-York et qui perdit une partie de son arrière-garde et ses bagages dans l'action qui eut lieu au mois de juillet 1778 dans le Montmouth.

" Etait de l'expédition de Savannah, dans la Georgie, commandée par le comte d'Estaing. Fut légèrement

blessé d'un coup de feu à la tête. L'affaire ayant manqué, le comte d'Estaing se retira. Le major-général Lincoln commandait l'armée américaine. Il fit sa retraite à Charlestown, ville métropolitaine de la Caroline du Sud, y fut attaqué par une armée bien supérieure à la sienne, laquelle était commandée par le major-général Clinton, et, enfin, après quarante jours de tranchées ouvertes, fut obligé de capituler. Les officiers, prisonniers de guerre, ont été relégués à Hodrel's Point où nous avons été treize mois assez mal traités.

" A rejoint, après le temps où tous les prisonniers furent échangés, l'armée du marquis de Lafayette, en Virginie, et a été de cette expédition jusqu'à la reddition de l'armée anglaise, commandée par le vicomte milord Cornwallis, qui capitula et mit bas les armes devant l'armée américaine commandée par le général Washington et le comte de Rochambeau, commandant les forces auxiliaires de Sa Majesté Très Chrétienne ".

Après la guerre, M. Céloron de Blainville retourna dans les Indes Occidentales. Le 3 mars 1783, il était nommé capitaine aide-major à Saint-Christophe. Cette colonie ayant été rendue aux Anglais par le traité de paix, il obtint un traitement de cent pistoles par an jusqu'à son remplacement.

Le 26 février 1784, il passait capitaine aide-major du fort Saint-Louis et ville de Pointe-à-Pitre, île de la Guadeloupe. Il servit en cette qualité jusqu'au mois de décembre 1793.

Les horreurs de la Révolution se firent sentir même à la Guadeloupe.

Dans un tableau nominatif des personnes prévenues de délits contre-révolutionnaires, au mois de décembre 1792, nous voyons le nom de M. de Céloron, major de place (1).

Le 19 septembre 1792, une nouvelle, venue de la

---

(1) A. Lacour, *Histoire de la Guadeloupe*, tome II, p. 477.

colonie anglaise de Montserrat, représentait les Autrichiens et les Prussiens comme maîtres de Paris et Louis XVI comme remis en possession de tout le pouvoir, de toute l'autorité royale. On peut croire à l'allégresse de l'élément royaliste de la Guadeloupe !

La frégate, la *Calypso*, qui était en rade de la Basse-Terre, hissa le drapeau blanc, le salua de vingt-et-un coups de canon, puis mit à la voile pour porter la bonne nouvelle à la Martinique. Or, il y avait trois jours que la Royauté était abolie en France !

En plusieurs endroits, on brûla le drapeau tricolore. L'Assemblée coloniale, réunie sous la présidence de Hurault de Gaudecourt, jura fidélité au roi et lui vota une adresse, etc.

Courte joie que plusieurs payèrent de leur tête, et d'autres, par l'expatriation et la perte de leur fortune.

En octobre 1792, la gabare la *Bienvenue*, qui était en relâche à l'île Saint-Christophe, fut enlevée par une expédition dirigée par Mallevaut, commandant de la *Calypso*, avec cinquante-six volontaires.

Le 26 décembre 1792, le gouverneur, le vicomte d'Arrot, prend position à Saint-Jean, près de la Pointe-à-Pitre, avec toutes les troupes qu'il peut réunir, en attendant les frégates la *Calypso* et la *Royaliste* de la Martinique. Dépourvu d'artillerie, il dut battre en retraite devant les forces républicaines. Il s'embarqua en janvier 1793 pour l'île anglaise de la Trinité, où il fut peu après rejoint par la plupart des officiers du bataillon du Forez et du régiment de la Guadeloupe.

Dès lors commença ce que les révolutionnaires appelaient le grand œuvre de la régénération, tâche qui consistait à renverser et à détruire. Le pillage des propriétés et les exécutions capitales désolèrent le pays.

Paul-Louis Céloron de Blainville, pour sauver sa vie, dût faire comme ses frères d'armes et chercher un refuge dans l'île de la Trinité.

La date exacte de son retour à la Guadeloupe n'est

pas connue. Mais il y était le 4 mars 1807, date à laquelle il fut nommé capitaine-adjoint à l'état-major général de la colonie.

Le 1er Messidor, an 11, M. Céloron de Blainville était fait sous-commissaire civil de la Garde Nationale de la commune des Abymes.

Le 1er Prairial, an 13, il devenait commissaire commandant aux Abymes.

M. Céloron de Blainville avait obtenu, le 29 juillet 1778, le brevet de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis. Il était déjà chevalier de l'Ordre de Cincinnatus.

M. Céloron de Blainville avait épousé Blanche-Céleste-Reserchan de Godmans. Elle lui donna un fils :

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville
4ème génération : P.-L.-G. Céloron de Blainville

PAUL-LOUIS-GEORGES CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 31 janvier 1788.

Il fut successivement nommé aux fonctions d'assesseur au Conseil Supérieur de la Guadeloupe le 26 janvier 1816, conseiller à la Cour Royale, et avocat-général près la Cour d'Appel de cette colonie, le 14 novembre 1827.

Le 5 décembre 1828, il était fait major du quartier de la Goyave (Guadeloupe), puis le 20 décembre 1830, commandant du même quartier.

M. Céloron de Blainville résigna ses fonctions de magistrat, lorsque, de gratuites, elles devinrent rétribuées.

En 1832, il abandonna également ses fonctions de commandant du quartier de la Goyave pour se consacrer exclusivement à la gestion de ses propriétés.

M. Céloron de Blainville décéda à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 14 novembre 1847.

Il avait épousé, au Petit-Bourg (Guadeloupe) le 18 juin 1822, Marie-Adélaïde, fille de messire François-Henri de Vernon, marquis de Bonneuil, et de Marie-Amélie de Céloron.

Elle décéda à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 14 février 1855.

Ils eurent un fils :

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville
4ème génération : P.-L.-G. Céloron de Blainville
5ème génération : P.-L.-M. Céloron de Blainville

PAUL-LOUIS-MAXIME CÉLORON DE BLAINVILLE

Né au quartier de la Goyave (Guadeloupe) le 20 mai 1831.

Il dirigea pendant quelques années le journal *Le Commercial.*

Il entra ensuite dans l'administration coloniale et fut successivement directeur de l'intérieur des établissements français de l'Inde et gouverneur intérimaire de cette colonie (juin 1882 à octobre 1887), gouverneur de Mayotte et des îles Comores (octobre 1887 à juillet 1888).

M. Céloron de Blainville fut nommé en cette même année 1888 lieutenant-gouverneur de la Cochinchine. Il fut envoyé en cette qualité en mission au Japon pour traiter certaines questions intéressant l'Indo-Chine française.

Il mourut le 19 mai 1889, à Yokohama, et fut inhumé dans le cimetière européen de cette ville, où la colonie lui fit élever un tombeau portant cette inscription : "La Cochinchine à son lieutenant-gouverneur."

Il était chevalier de la Légion d'honneur (1886), grand officier de l'Etoile d'Anjouan, de l'Ordre Royal du Cambodge et de l'Ordre Impérial du Dragon de l'Annam.

M. Céloron de Blainville avait épousé, le 6 juin 1866, à la Basse-Terre (Guadeloupe), Marie-Louise, fille de Jean-Pierre-Louis Achard et de Louise-Antoinette Peyre-Ferry.

Elle est décédée à Pondichéry (Inde française) le 11 avril 1890.

De leur mariage sont nés :

I

GEORGES-AMÉDÉE-GASTON CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 31 mai 1867.

Administrateur des services civils de l'Indo-Chine.

Résident de France au Cambodge.

Il est commandeur de l'Etoile d'Ayonam, officier du Dragon d'Annam et de l'Ordre royal du Cambodge. Il a aussi été décoré du Kim-Khanh d'Annam et de la médaille de Norodan.

II

JEANNE-HÉLÈNE-ADÈLE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née le 16 août 1870.

Mariée à M. Lucien Gallois-Montbrun.

III

PAUL-LOUIS-MARIE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 3 février 1872.

Sous-lieutenant d'infanterie de marine le 20 mars 1896 ; lieutenant le 17 mars 1898 ; capitaine d'infanterie coloniale le 12 octobre 1903.

Il est décoré de la médaille coloniale (agrafe " Afrique occidentale "), et du Kim-Khanh d'Annam.

M. de Blainville a servi au Tonkin, à deux reprises.

Il a aussi fait les campagnes de Cosamence (Sénégal) et de la côte d'Ivoire (1901 à 1903).

Il a été cité à l'ordre du jour à deux reprises différentes. Les beaux certificats donnés à un vaillant descendant de Canadien-Erançais ont leur place ici.

" Ordre général n° 26.

" Le général commandant supérieur des troupes adresse des félicitations officielles aux officiers, sous officiers, caporaux et soldats dont les noms suivent, qui ont rendu des services signalés dans le Baoulé (Côte d'Ivoire).

.....

" Le lieutenant Céloron de Blainville, de l'Infanterie Coloniale, à l'état-major hors cadre.

" Pendant les opérations contre les Aglos (Baoulé, Côte d'Ivoire, 3 janvier 1902), a, en maintes circonstances, fait preuve d'une grande énergie et de beaucoup d'initiative, particulièrement le 26, dans le commandement de l'arrière-garde.

" A, en outre, exécuté dans des conditions difficiles et souvent dangereuses le levé de l'itinéraire suivi par la colonne."

" Ordre général n° 20 (6 juin 1903).

" A la suite des opérations qui ont eu lieu dans le Baoulé Militaire (Côte d'Ivoire) pendant le 2e semestre 1902, le général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française est heureux de porter à la connaissance des corps et services et des troupes placées sous son commandement, qu'en raison de leur brillante conduite et des qualités d'endurance, de travaux et de valeur militaire dont ils ont maintes fois fait preuve, il cite à l'ordre du jour des troupes de l'Afrique occidentale française, avec demande d'inscriptions au *Bulletin officiel :*

" Le lieutenant Céloron de Blainville.

" Déjà félicité pour l'énergie et l'initiative dont il avait fait preuve pendant les opérations entreprises

dans le Baoulé (Côte d'Ivoire) dans le courant du 1er semestre 1902, s'est fait distinguer par les mêmes qualités pendant l'insurrection des Nigbans, dans le courant du 2e semestre et a eu un rôle important dans la prise du massif de l'Ourombo Bocca et dans la dispersion des rebelles qui s'étaient rassemblés dans ce réduit ".

M. Céloron de Blainville sert actuellement au 8e Régiment d'Infanterie Coloniale, à Toulon.

IV

Henri-Lucien Céloron de Blainville

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 20 juin 1873.

Délégué de la Trésorerie de l'Indo-Chine au Territoire de Quan-Tchéou-Wan (Chine).

V

Marthe-Marie-Julienne Céloron de Blainville

Née le 18 mai 1879.

Mariée à M. Paul Faciolle.

Québec : Imprimerie de *L'Événement*

DU MÊME AUTEUR

LA FAMILLE TASCHEREAU—1901.

LA FAMILLE FRÉMONT—1902.

LA FAMILLE JUCHEREAU DUCHESNAY—1903.

LA FAMILLE D'ESTIMAUVILLE DE BEAUMOUCHEL—1903.

LA FAMILLE TACHÉ—1904.

LA FAMILLE GODEFROY DE TONNANCOUR—1904.

LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY—1905.

LA FAMILLE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE—1905.

LA FAMILLE DES CHAMPS DE BOISHÉBERT—1906.

LA FAMILLE PANET—1906.

LA FAMILLE D'AVÈNE DE MÉLOISES—1907.

LA FAMILLE BOISSEAU—1907.

LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ—1907.

LA FAMILLE JARRET DE VERCHÈRES—1908.

LA FAMILLE ADHÉMAR DE LANTAGNAC—1908.

LA FAMILLE MARIAUCHAU D'ESGLY—1908.

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE—1909.

LA FAMILLE CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

362